

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.04.27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-CLAUDE FÉRAUD**

OBJET : Centres sociaux : 2ème répartition des crédits de fonctionnement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette deuxième répartition en fonctionnement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 33 structures localisées à Aix-en-Provence, Fos-sur-Mer, La Ciotat, Marseille, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Puyricard, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles.
- 18 projets spécifiques présentés par des structures situées à Aix-en-Provence, Marseille, Port-de-Bouc et Vitrolles.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à ces centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 562 766 € répartis comme suit :

- 33 subventions de fonctionnement au titre de l'animation, d'un montant global de 523 966 €
- 18 subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques, d'un montant global de 38 800 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL